

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2016

Edition du
25 novembre 2013

DANS CE NUMÉRO

Il y a d'autres moyens de lutter contre les revenus excessifs (Jean-Daniel Delley)

Après l'échec de l'initiative 1:12, le problème demeure et d'autres pistes méritent d'être explorées

Favoriser la mobilité, c'est créer des gagnants et des perdants (Michel Rey)

La politique des transports doit intégrer ses effets sociaux, et pas seulement environnementaux

L'indépendance de la justice à l'épreuve des faits (Alex Dépraz)

Affaire Marie: équilibrisme périlleux entre volonté de faire la lumière et principes fondamentaux de l'Etat de droit

Europe: les paris impossibles (Albert Tille)

«6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe», par Daniel S. Miéville, PPUR, collection Le Savoir suisse, 140 pages, 2013

La polio pourrait menacer l'Europe (Gérard Escher)

Un virus en voie d'éradication... ou de retour

La nouvelle priorité de la social-démocratie (André Gavillet)

L'avenir depuis 50 ans avec DP – VII. En guise de conclusion

Il y a d'autres moyens de lutter contre les revenus excessifs

Après l'échec de l'initiative 1:12, le problème demeure et d'autres pistes méritent d'être explorées

Jean-Daniel Delley - 24 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24782>

Comme nombre d'initiatives, la proposition de la Jeunesse socialiste répondait à un agacement, voire à une indignation largement répandue dans l'opinion publique. Mais l'adhésion initiale s'est amenuisée face aux problèmes posés par cette solution taillée à la hache. Le dossier n'en est pas pour autant enterré. D'autres moyens existent pour brider les prédateurs.

Il faut considérer le contexte dans lequel est née l'idée de cette initiative. En 2009, la planète subit le séisme de la crise financière provoquée par l'appât du gain de certains dirigeants de l'économie. Alors que les Etats doivent voler au secours des banques et des assurances en difficulté, les salaires indécentes que ces dirigeants continuent de percevoir sont considérés comme intolérables. En Suisse, une large majorité estime que les différences de revenu sont trop grandes et approuve un plafonnement des salaires. En 2011, 55% des sondés soutiennent l'initiative de la Jeunesse socialiste.

Contrairement à ce qu'affirment les adversaires de l'initiative, ces salaires exorbitants ne représentent pas seulement quelques cas isolés. Pour [l'Institut de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique de Zurich](#)

(KOF), 1'200 entreprises et 4'400 personnes seraient concernées par l'initiative.

Quant aux justifications économiques à l'appui des rémunérations princières, elles ne tiennent pas la route. Les prestations exceptionnelles de ces *managers* et autres *traders*? La bonne marche d'une entreprise ne dépend jamais de la seule qualité de sa direction, mais bien plutôt de l'engagement de tout son personnel, d'une culture d'entreprise qui ne peut que souffrir d'une telle disparité salariale. Le marché et la nécessité d'attirer les meilleurs? De la poudre aux yeux. Il n'y a pas de marché, mais une [coterie](#) qui prend soin de faire monter les enchères. Une incitation pécuniaire indispensable pour stimuler les dirigeants? En réalité une incitation à rechercher le profit à court terme, y compris le cas échéant à magouiller pour faire grimper les bonus.

Pourtant, dans la durée, l'indignation légitime n'a pas résisté à l'analyse froide des conséquences de l'initiative, voire aux incertitudes quant à ses conséquences. *Quid* de la diminution des cotisations AVS et des rentrées fiscales, de l'exil de certaines entreprises? Pourquoi soumettre au même régime toutes les entreprises, quelle que soit leur taille? Une formulation du texte plus

ouverte, appelant une concrétisation plus subtile, aurait bénéficié d'un meilleur soutien. Si en mars de cette année, l'initiative obtenait encore 49% d'approbation, depuis lors elle a constamment perdu du terrain.

Le dossier n'est pas pour autant clos. Deux moyens d'action restent disponibles.

La fiscalité d'abord. La concurrence fiscale intercantonale a créé des paradis où se réfugient les revenus élevés (Schwyz, Zoug, Nidwald, Appenzell Rhodes-Intérieures notamment). L'initiative socialiste [«pour des impôts équitables»](#) a certes été rejetée en 2010. Mais son résultat honorable justifie de revenir à la charge. La future réforme de l'imposition des entreprises pourrait aussi intégrer cette problématique, par exemple en empêchant les entreprises de déduire les salaires de leur bénéfice au-delà d'un certain seuil, proposition évoquée dans une [analyse américaine](#) de l'initiative 1:12.

La participation des salariés ensuite, une revendication négligée par les syndicats. Grâce à l'initiative Minder, les actionnaires ont obtenu le droit de se prononcer sur la rémunération des dirigeants. Et pourquoi pas les salariés qui contribuent à la création de la

richesse? Voilà qui donnerait de la chair à ce partenariat

social tant vanté par la droite et le patronat pour contrer

l'intervention de l'Etat dans le domaine des salaires.

Favoriser la mobilité, c'est créer des gagnants et des perdants

La politique des transports doit intégrer ses effets sociaux, et pas seulement environnementaux

Michel Rey - 21 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24756>

A suivre les débats relatifs à la politique des transports, les besoins en mobilité sont sans limites. La mobilité a explosé et il en sera de même dans les 20 à 30 ans à venir. Cette demande en expansion doit être satisfaite par une augmentation de l'offre d'infrastructure et de prestations de transports routiers et ferroviaires.

La Confédération prévoit des investissements de plus de 100 milliards de francs et le débat politique se focalise sur «*qui paie quoi selon quelles modalités*». Seule limite à la mobilité, les ressources financières à mobiliser par les collectivités et les usagers. On revendique le droit de se déplacer dans l'espace quand on veut, où l'on veut, comme on le souhaite.

Dans une [interview](#) accordée au bulletin d'information de l'Office fédéral du développement territorial (Are) *Forum du développement territorial* (Forum 2/2012), Jürg Dietiker, professeur, ingénieur et éthicien de la planification à l'Ecole des sciences appliquées de Zurich, soutient que l'offre des transports génère la

demande. Toute nouvelle infrastructure entraîne un surcroît de trafic et est saturée peu de temps après son achèvement. Pour cet expert, «*la question des transports doit se traiter avec une conscience des limites, car la mobilité est un bien rare et précieux. Il faut donc envisager sa gestion par la pénurie*».

J. Dietiker affirme qu'il y a une corrélation directe entre l'offre de mobilité et le mitage du territoire. Nous avons déjà soutenu et expliqué l'existence d'une telle corrélation. La densité du réseau des routes et du rail sur l'ensemble du territoire suisse favorise l'étalement des constructions ([DP 2000](#)), la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire pouvant tout au plus freiner une telle évolution. Avant de poursuivre dans cette voie d'amélioration continue de l'offre d'équipement et de prestations de transport, J. Dietiker préconise l'ouverture d'un débat sur les valeurs et les limites de la mobilité qui devraient guider les politiques des transports, de l'aménagement du territoire et du paysage. Il s'agit de se demander quelle mobilité nous

souhaitons et quels sont nos vrais besoins? Aujourd'hui ce débat n'a pas lieu, il se limite aux dimensions financières et techniques des transports.

L'expert zurichois est surtout préoccupé par les effets de l'explosion de la mobilité sur la détérioration du paysage et de la nature. A cela, il y a lieu d'ajouter les dimensions sociales de la mobilité. Sur ce sujet, les travaux de Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine à l'EPFL, sont utiles. Il a développé ses réflexions dans son ouvrage [Les paradoxes de la mobilité](#) (DP 2000).

Le sociologue constate que depuis une vingtaine d'années, la mobilité est au coeur de nos existences. La vie quotidienne des ménages s'est complexifiée (double activité des conjoints, activités parascolaires des enfants, multiplicité des loisirs) et se réalise dans plusieurs lieux de vie. La flexibilité est devenue une exigence du monde du travail, ce qui implique des aptitudes à la mobilité.

La demande de mobilité ne peut plus se comprendre en

additionnant les déplacements des pendulaires et des loisirs. Les ménages sont confrontés à des exigences de mobilité qui deviennent déterminantes pour assurer la qualité de leur projet de vie. Leurs manières de se déplacer se multiplient, se combinent et évoluent dans l'espace et dans le temps. On pratique un jonglage entre les modes de déplacements (voiture, scooter, transports publics, marche dans les centres-ville) et entre les formes de déplacements (physiques, virtuels, téléphones, SMS).

Pour comprendre cet accès à la mobilité, Vincent Kaufmann développe le concept de «*motilité*» qu'il définit comme

la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets. Il observe que la société actuelle exige de nous certaines aptitudes à la mobilité très précises. Elles en font même de plus en plus une condition d'insertion sociale. Être flexible, savoir se retourner, être ouvert aux opportunités apparaissent comme autant de conditions pour réussir sa vie dans le domaine professionnel, familial et social et dans les loisirs.

La capacité à être mobile devient un enjeu social décisif. Être mobile n'est pas

nécessairement bouger beaucoup, mais être capable de changer. Pour prendre un seul exemple, il y a sur ce plan des inégalités évidentes entre la motilité d'un couple avec formation et double salaire et celle d'une femme célibataire sans formation et avec enfant.

La «*motilité*» est la disposition qui nous permet de répondre à ces enjeux de mobilité. Elle constitue une dimension de la stratification sociale, au même titre que la formation et le revenu. Dès lors, il ne suffit pas de penser la politique des transports en termes de kilomètres de rail et de routes à financer. Il faut encore tenir compte de sa dimension sociale.

L'indépendance de la justice à l'épreuve des faits

Affaire Marie: équilibre périlleux entre volonté de faire la lumière et principes fondamentaux de l'Etat de droit

Alex Dépraz - 20 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24747>

Six mois après, la mort tragique d'une jeune femme continue de déchirer les institutions vaudoises. Au cœur du débat se trouve une décision prise par la justice vaudoise qui a permis au prévenu du meurtre de Marie de se retrouver en liberté.

Malgré la [publication](#) au mois de septembre d'un rapport de l'expert mandaté par le Tribunal cantonal exonérant la juge d'application des peines concernée de toute faute, la

tension entre autorités politiques et ordre judiciaire est à son comble. Le Grand Conseil doit débattre mardi 26 novembre d'un [rapport](#) de sa commission de haute surveillance qui reproche au Tribunal cantonal de s'être satisfait du travail de l'expert tandis que les juges cantonaux [campent sur leur position](#).

L'exercice auquel devra se livrer le Grand Conseil s'annonce des plus périlleux du point de vue de la séparation

des pouvoirs. Les juges peuvent bien sûr se tromper, mais en principe leurs décisions ne peuvent être revues que par d'autres juges dans le strict cadre des voies de recours prévues par la loi. A défaut de recours ou une fois celui-ci exercé, le jugement d'un tribunal devient définitif et exécutoire.

Si un recours est admis contre un jugement, ce qui est fréquent et implique que le premier jugement était erroné,

aucune sanction n'est prononcée contre le magistrat qui a vu sa décision être modifiée ou annulée. Ce système est le prix à payer pour l'indépendance de la justice qui garantit aux citoyennes et aux citoyens le droit à un procès équitable. La publicité des audiences et des jugements – hélas pas toujours suffisamment garantie – permet de faire en sorte que la justice ne fonctionne pas en vase clos.

Contrairement à une idée reçue, cette indépendance des magistrats judiciaires ne devrait pas avoir pour vocation de les protéger s'ils venaient à ne pas respecter leurs devoirs: toutes les lois fédérales et cantonales prévoient une procédure permettant à l'autorité de surveillance des magistrats – le tribunal suprême ou parfois une institution *ad hoc* selon les systèmes – de prononcer des sanctions si un juge commet une faute. Même trop rares – car les acteurs de la justice sont parfois trop timides à dénoncer des dysfonctionnements inacceptables –, les sanctions existent car les juges sont des femmes et des hommes comme les autres. On le sait malheureusement trop rarement, car ces décisions ne bénéficient pas de la publicité qu'elles devraient avoir.

La Constitution fédérale ([art. 169](#)) et la plupart des Constitutions cantonales – dont celle du canton de Vaud (art. 107) – prévoient que le Parlement exerce la «*haute surveillance*» sur les tribunaux:

une notion aux contours plutôt flous et sur la portée de laquelle les constitutionnalistes les plus éminents sont divisés. La querelle entre Tribunal cantonal et députés pourrait d'ailleurs déboucher sur... un avis de droit. Quoiqu'il en soit, il est clair que la haute surveillance du Parlement ne saurait porter sur des cas concrets sous peine de remettre en cause l'indépendance des jugements et celle des magistrats.

Autrement dit, si la seule chose que l'on peut reprocher à un magistrat est de ne pas avoir pris la «*bonne*» décision, une sanction n'est évidemment pas possible. Le droit n'est pas une science exacte, mais souvent une question d'appréciation. Les questions sont de plus en plus complexes, mais le juge doit trancher, et souvent de manière binaire: acquitter ou condamner, libérer ou enfermer, accorder ou refuser. En outre, le législateur cantonal – qui sur ce point ne peut s'en prendre qu'à lui-même – n'avait pas prévu de voie de recours contre la décision du juge d'application des peines. S'ils peuvent modifier la loi sur ce point, les députés sont en revanche contraints de s'en remettre à l'appréciation du juge en ce qui concerne une affaire particulière sous peine de violer la séparation des pouvoirs.

Or, la commission de haute surveillance n'a pas su entièrement éviter cet écueil délicat. Le rapport s'en prend surtout aux insuffisances de

l'expertise qui auraient dû conduire le Tribunal cantonal à requérir de lui-même un complément. Mais, pour justifier ces critiques, la commission a réexaminé elle-même la décision de la juge d'application des peines. On assiste dès lors à une sorte de justice parallèle: les députés dissèquent les jugements rendus par cette magistrate et les confrontent avec les pièces d'un dossier dont le public ignore tout pour critiquer son travail. S'il est évident que personne – et sans doute pas la juge concernée – ne reprendrait la même décision s'il avait connaissance des faits intervenus depuis lors, il n'appartient pas aux députés – ni d'ailleurs à l'Ordre des avocats qui a pris la défense de cette magistrate – de refaire le procès: celui-ci a eu lieu. On peut en revanche regretter que le jugement dans tous ses éléments n'ait pas été spontanément rendu public par l'ordre judiciaire comme cela devrait être la règle.

En outre, la commission s'exprime librement dans son rapport sur les circonstances du décès de la jeune fille et sur la culpabilité du prévenu, alors que l'enquête pénale est encore en cours et qu'aucun tribunal ne s'est bien entendu prononcé définitivement sur les événements tragiques survenus il y a six mois. La mission des autorités est aussi de garantir à ce prévenu que son procès sera équitable, quelle que soit la gravité des actes dont on l'accuse. Mais, dans ce dossier, tout se passe comme si la procédure n'avait désormais

plus lieu devant les tribunaux, mais dans les travées du Parlement.

En remettant en cause le bien-fondé d'une décision judiciaire sous prétexte de son caractère «*extraordinaire*», les membres de la commission de haute surveillance ouvrent la boîte de

Pandore: qui fera confiance à un juge que le Parlement ou un quelconque comité Théodule peut sinon déjuger du moins sanctionner parce qu'il aurait pris une décision inadéquate? L'atteinte à l'indépendance des jugements risque fort d'entamer encore un peu la

crédibilité de la justice.

Nul ne peut avoir confiance en une justice qui n'est pas indépendante. Les principes fondamentaux sont la boussole de la démocratie: ils ne sont jamais aussi utiles que lorsqu'on commence à perdre le Nord.

Europe: les paris impossibles

«6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe», par Daniel S. Miéville, PPUR, collection Le Savoir suisse, 140 pages, 2013

Albert Tille - 22 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24763>

«*A peine plus de 10% des Suisses considèrent que l'adhésion est souhaitable. C'est la Suisse prospère qui fait envie aux citoyens de l'UE.*» C'est ainsi que Daniel Miéville conclut son livre [6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe](#) paru aux Presses polytechniques et universitaires romandes.

En 140 pages rigoureuses et de lecture facile, le journaliste retrace et commente le jeu des négociations avec l'Europe et l'accueil que leur réservent les politiques et la population suisses.

Tout commence début 1989. Dans un [discours](#) devant le Parlement européen, Jacques Delors propose la création d'un Espace économique européen qui permettrait aux pays de l'AELE de participer pleinement au marché unique que l'Europe de Bruxelles

construit pour ses pays membres. Le récit de Miéville nous rappellera dans les détails la saga européenne de ce quart de siècle, qui a modifié profondément la donne de la politique suisse. Retenons simplement ici les deux paris impossibles lancés successivement dans nos relations avec l'Europe.

Après le discours Delors, la Suisse souhaite évidemment faire bénéficier ses entreprises d'un accès sans entrave au grand marché de l'EEE. Mais elle entend pouvoir participer pleinement aux règles qui dictent et dicteront le fonctionnement dudit marché. Les négociateurs suisses se rendent compte d'emblée que cette double exigence est un pari impossible. La Communauté européenne n'acceptera jamais que des pays extérieurs participent aux décisions touchant à son

fonctionnement interne. Pour décider, il faut être membre.

Au cours des négociations, les deux conseillers fédéraux Delamuraz et Felber en arrivent à la conclusion que l'EEE est un édifice institutionnel boiteux qui prive la Suisse d'une participation aux décisions. Ils préconisent l'adhésion et entraînent avec eux la majorité du Conseil fédéral. L'adhésion, c'est là le second pari. Il est déclaré inacceptable par une part grandissante de la population suisse.

Les conclusions de Miéville sur l'impossible adhésion ne sont peut-être pas définitivement valables. L'opinion publique a fortement varié en un quart de siècle et les *lobbies* aussi. Constatons, par exemple, que depuis la mort du secret bancaire, les banquiers changent d'attitude sur la

question européenne (*Le Temps* 19.11.2013) et veulent l'accès à son marché pour les services.

Mais une chose n'a pas varié d'un pouce. Tout comme les Douze de la CE de 1989, les 28 Etats membres de l'Union n'accepteront pas en 2014 qu'un pays extérieur puisse

avoir son mot à dire et influencer l'ensemble des règles applicables à chaque participant au marché unique. Le secrétaire d'Etat Yves Rossier en a été convaincu après ses entretiens avec le commissaire européen. Il a convaincu à son tour le Conseil fédéral.

Si elle veut éviter l'isolement, la Suisse doit reprendre automatiquement de l'acquis communautaire décidé hors d'elle. Aucune enjolivure esthétique à l'accord institutionnel chapeautant les accords avec Bruxelles ne pourra masquer cette exigence (cette intransigeance) européenne.

La polio pourrait menacer l'Europe

Un virus en voie d'éradication... ou de retour

Gérard Escher - 24 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24778>

Début novembre, trois journaux scientifiques influents (*Nature*, *Science* et *Lancet*) avertissent d'un possible retour du virus de la poliomyélite dans nos contrées. Pourtant, il y a un peu plus de dix ans, l'OMS avait déclaré la maladie éradiquée en Europe.

Le peuple suisse vient d'accepter une loi sur les épidémies légèrement renforcée. Une loi c'est bien, vacciner c'est mieux; dans le cas de la polio, la couverture vaccinale dans notre pays est au-delà des 95%. On fait tout juste - pourquoi sommes-nous vulnérables?

Les guerres profitent au virus

Le virus de la polio fut découvert il y a un siècle par Karl Landsteiner (le père des groupes sanguins). Ce virus infecte l'espèce humaine

seulement, vit trois à six semaines dans les intestins et est excrété. Il est extrêmement contagieux, mais ne provoque la paralysie des membres caractéristique de la polio que dans de rares cas (entre 1‰ et 1% des personnes infectées). Il peut provoquer la mort par paralysie des muscles respiratoires.

Les symptômes sont donc rares, ce qui permet au virus de circuler et d'être transmis par voie «féco-orale» pendant longtemps sans être détecté, et d'infecter des centaines d'individus avant qu'un cas de maladie soit signalé.

En mai 2013, la surveillance systématique des stations d'épuration en Israël permet la détection du virus sauvage - et donc l'existence de personnes infectées - dans une des stations; six mois plus tard, le virus est détecté sur 25 sites; il

n'y a heureusement aucun cas de paralysie déclaré. Mais en même temps la Syrie connaît déjà 22 cas de paralysie depuis le début de la guerre, alors qu'elle était pendant longtemps un pays libre de polio.

Par analyse du génome, on peut remonter la piste de ces virus jusqu'au Pakistan. Selon l'OMS, 1,5 million des 34 millions d'enfants pakistanais n'a pas pu être vacciné contre la polio en 2013 du fait de l'opposition des *talibans*. Opposition fondamentaliste née en 2003 au Nigeria, où des rumeurs circulent sur le vaccin qui causerait sida et stérilité. Trois ans après, la polio originaire du Nigeria frappait 20 pays et plus de 5'000 personnes étaient paralysées. Et quand le virus s'installe au Moyen-Orient, l'Europe n'est pas loin, avec ses points faibles - Bosnie, Ukraine et Autriche - pays où la couverture vaccinale

est insuffisante.

Le vaccin change tout

Le développement du vaccin a pris 50 ans: c'est long. Finalement la concurrence entre deux personnalités a accéléré la mise au point de deux vaccins: le premier (de Jonas Salk, injecté et appelé IPV) basé sur un virus inactivé, le second (d'Albert Sabin, administré oralement et appelé OPV) basé sur un virus atténué.

Ces vaccins ont exigé des efforts considérables, des dizaines de milliers de singes. Le premier essai clinique d'IPV, réalisé en 1954 aux Etats-Unis, implique 1,7 million d'enfants; le second, un peu plus tard, avec l'OPV, 1,5 million en URSS. Et la polio recule drastiquement: aux Etats-Unis,

de 58'000 cas en 1952 à 5'500 cas en 1957. Et plus tard, grâce à l'OMS, l'incidence globale de la polio reculera de la même manière, de 350'000 cas en 1988 à 222 cas en 2012, dans les trois régions endémiques restantes, Nigeria du Nord, Afghanistan et Pakistan.

Avant l'introduction des vaccins (IPV en 1957 et OPV en 1961), la Suisse recensait environ 850 cas par an, dont 70 décès. Le dernier cas de virus sauvage autochtone est signalé en 1982. Après l'éradication, c'est paradoxalement la vaccination qui peut provoquer dans de rares cas la polio, dans la mesure où le virus atténué du vaccin oral peut muter en virus agressif. Ce risque est très faible (un cas sur deux millions de vaccinations) mais devient inacceptable, et dans

les pays riches, le vaccin oral (moins cher à produire et plus facile à administrer) est remplacé par la forme injectable dont le virus est inactif.

L'OMS espère l'éradication planétaire vers 2018. Un objectif optimiste pour trois raisons au moins. L'accident, toujours possible, qui voit des virus s'échapper de laboratoires (officiels) de stockage. Le fait que le virus peut vivre très longtemps chez certaines personnes, qui continuent à l'excréter. Enfin, une source que l'OMS ne pouvait pas prévoir au début de la campagne: les biologistes ont [déchiffré](#) le virus et depuis dix ans savent le [synthétiser](#) entièrement au laboratoire, à bas coût. Il faut rester vigilants.

La nouvelle priorité de la social-démocratie

L'avenir depuis 50 ans avec DP – VII. En guise de conclusion

André Gavillet - 23 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24769>

Chaque jour, c'est la même scène. Ils vivent au retour ce qu'ils ont vécu à l'aller. Pressés dans un sens, puis pressés dans l'autre. Pendularisés.

Il y a 50 ans, deux ou trois fois par année, s'organisait spontanément sur le quai côté Simplon de la gare de Lausanne une sorte de kermesse selon les fêtes religieuses ou les élections nationales. Saisonniers.

S'empilait tout ce qui était transportable: sacs de marin, valises, cartons. Comme les couloirs des wagons CFF étaient encombrés, on tentait de passer les bagages par les fenêtres. Tout cela tenait avec des cordes, des ceintures, des ficelles.

Le photographe Jean Mohr a saisi ces scènes qui sont devenues depuis pour nous des classiques.

Pourquoi un tel branle-bas? Sur le quai du Simplon débarquaient progressivement, par groupes, ces 800'000 travailleurs. Dès les années 50, La Suisse était entrée en mutation. Or le solde naturel (naissances – décès) était insuffisant. Il fallut lancer une politique volontariste.

Ainsi, dans les années 60, les étrangers se sont installés en masse. Mais s'ils faisaient le

travail même ingrat et participaient au recrutement des caisses d'assurances sociales, ils n'étaient pourtant qu'une solution provisoire. On le vit dans les années 74-76, lorsqu'ils furent renvoyés chez eux pour éviter à la Suisse les effets des chocs pétroliers.

La Suisse les recevait prêts à l'emploi, ces «étrangers» placés en manœuvres de chantier, aides-infirmières, etc. Jusqu'à quinze ans, leurs parents avaient payé l'entretien et l'«élevage» de cette force de travail, l'Etat assumant les coûts de la formation scolaire et les dépenses publiques de base. Marx a clairement analysé ce phénomène ([DP 22](#), 19.11.1964).

Dans la classification des métiers, ils stagnent ou peinent au bas de l'échelle. Ce sont des gens dont l'exploitation est facile, ils occupent des postes dont les indigènes sont heureux de se libérer.

Par ailleurs, ces étrangers réussissent à économiser, comme le montrent les chiffres du PIB, à envoyer chez eux une part de cette «épargne». Enfin, par leurs cotisations, ils contribuent aux réserves des assurances sociales.

Leur participation se révélera indispensable, même s'ils passent, à 65 ans, de la condition de cotisant à celle de rentier: ceux qui ont le droit de ne plus travailler font partie inéluctablement des bénéficiaires.

Femmes et démographie

Au début des années 60, les filles peuvent enfin recevoir une éducation de base semblable à celles des garçons. En revanche, elles restent encore très minoritaires dans de nombreuses formations, scientifiques, techniques, juridiques, médicales notamment.

Néanmoins, surtout à partir des années 80, le développement économique et l'augmentation des résidents poussent les employeurs à puiser dans cette autre «réserve», celle des femmes. Dès lors, le taux des emplois féminins augmente rapidement. Les femmes contribuent à répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre. Elles obtiennent d'abord des occupations à temps partiel. Elles ne seront admises qu'avec retard et parcimonieusement dans les états-majors.

La proportion des hommes et des femmes salariés a très fortement évolué: en 1970, les femmes ne représentaient qu'un tiers de la main-d'œuvre totale, en 2008, elles en constituent 44% ([DP 2011](#)).

Deux objectifs restent néanmoins à atteindre. Le premier, celui de l'égalité. Il concerne les salaires et les fonctions. Et cet enjeu n'est pas seulement celui du gain, mais aussi celui de l'indépendance sociale et de la liberté de ses choix de vie.

A cela s'ajoute la question de la

prise en charge des jeunes enfants, lorsque se multiplient les familles où père et mère travaillent à l'extérieur et aussi les familles monoparentales. Le nombre de crèches et de garderies augmente, mais les besoins non satisfaits sont encore très importants. Au-delà de la participation financière des familles, et des rentrées fiscales nouvelles générées par le travail des femmes, il y a là un coût croissant pour la collectivité.

De lourdes charges publiques

S'il s'agit de prendre à la lettre la valeur d'égalité, si une même qualité dans les soins doit être assurée à tous, si les exigences de justice sociale imposent qu'aucun ghetto ne se forme dans les quartiers moins favorisés, la charge sociale globale sera lourde.

Chargée par l'impôt, la classe moyenne risque de manifester non seulement électoralement mais aussi par d'autres formes d'action. La social-démocratie aura un rôle de premier plan dans cette épreuve de force.

Durant la même période, l'AVS devra être consolidée. Ce seront donc des masses financières considérables qui vont être mises en mouvement. Par milliards. Le peuple sera placé par de telles exigences devant un défi nouveau. Il faudra que le fisc compense toute nouvelle répartition inéquitable.

C'est pourquoi nous considérons comme

primordiale la réalisation équilibrée des trois réformes indispensables, celle de l'AVS, celle de la prise en charge des petits enfants (crèches et

garderies) et celle de la santé publique.

_____ *Cet article s'inscrit dans une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour*

l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Il y a d'autres moyens de lutter contre les revenus excessifs

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/15-Milliarden-Franken-weniger-Lohn-bei-Ja-zu-JusolInitiative/story/16477074>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/verschiedenes/wirtschaft-kontrapunkt-texte/lohnexzesse-im-top-management-warum-soviel-aufregung/>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis349t.html>

<http://edition.cnn.com/2013/11/21/opinion/sutter-swiss-executive-pay/>

Favoriser la mobilité, c'est créer des gagnants et des perdants

<http://www.are.admin.ch/dokumentation/00880/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23817>

http://www.ppur.org/produit/232/9782889141135/Les%20paradoxes%20de%20la%20mobilite%20?search_text=kaufmann

<http://www.domainepublic.ch/articles/23817>

L'indépendance de la justice à l'épreuve des faits

<http://www.vd.ch/themes/securite/penitentiaire/actualite/articles/affaire-claude-d-le-tribunal-cantonal-vaudois-rend-public-le-rapport-de-lexpert-baenziger/>

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/GC_084_RC_new.pdf

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ojv/communiques/Rapport_CHSTC_D%C3%A9terminations_TC.pdf

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a169>

Europe: les paris impossibles

<http://www.ppur.org/produit/628/9782889142170/6>

<http://www.jean-monnet.ch/site/meantime/76/142>

La polio pourrait menacer l'Europe

<http://www.nature.com/news/polio-risk-looms-over-europe-1.1404>

<http://www.sciencemag.org/content/342/6159/679>

<http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736%2813%2962220-5/fulltext>

<http://www.wired.com/wiredscience/polio-vaccine/>

<http://www.polioeradication.org/Home.aspx>

<http://tinyurl.com/gyxf9>

<http://tinyurl.com/pueepbd>

La nouvelle priorité de la social-démocratie

<http://www.domainepublic.info/book/i/4273/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24499>